

LIGNES DIRECTRICES DES CANDIDATURES

Art Moves Africa (AMA) a pour objectif de faciliter les échanges culturels et artistiques en Afrique. AMA fournit des bourses de voyage aux artistes, aux professionnels des arts ainsi qu'aux opérateurs culturels qui vivent et travaillent en Afrique, pour voyager à l'intérieur du continent africain afin de s'engager dans l'échange de l'information, le perfectionnement des compétences, le développement des réseaux informels ainsi que la recherche de coopération.

Art Moves Africa offre un soutien aux artistes, aux professionnels de l'art et aux opérateurs culturels vivant et travaillant en Afrique pour leurs voyages d'un pays africain à un autre. Les boursiers et les boursières recevront un vol aller-retour en classe économique, réservé, acheté et livré par AMA.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

I- Nationalité

Les candidats peuvent être des ressortissants de n'importe quel pays mais doivent vivre et travailler en Afrique. Les ressortissants de pays non-africains devront fournir une preuve de résidence à long-terme dans un pays africain.

II- Profession

Art Moves Africa soutient les individus et les groupes (jusqu'à un maximum de 3 personnes) appartenant aux professions suivantes :

- Artistes
- Opérateurs culturels (managers, directeurs artistiques, réalisateurs, techniciens, chercheurs, etc.)
- Commissaires d'expositions
- Journalistes travaillant dans le secteur artistique et culturel

III- Lieu de départ et destination

Les voyages doivent être au sein du continent africain, d'un pays africain à un autre.

NB : Malheureusement, AMA ne peut pas couvrir les voyages en provenance et/ou à destination de territoires dépendants ou de régions ou départements de pays européens, tels que la Réunion, Mayotte, les îles Canaries, Madère, Ceuta, Melilla, etc.

IV- Champs artistiques

Art Moves Africa soutient les individus et les groupes travaillant dans les champs artistiques suivants :

- Théâtre
- Danse
- Conte
- Musique
- Arts visuels
- Cinéma
- Littérature
- Arts multidisciplinaires

V- Types de manifestations et projets

Art Moves Africa encourage la participation à toute manifestation ou tout projet permettant :

- de collaborer avec d'autres professionnels du secteur
- d'échanger des informations et des activités
- d'élaborer des projets, des pratiques et des idées
- d'améliorer les compétences artistiques et techniques
- de découvrir les différents secteurs artistiques à travers : les rencontres de réseaux professionnels de la culture, les festivals, les résidences, les ateliers, les séminaires, les conférences, les séances de travail, etc.
- aux artistes de présenter l'effet à long terme de leur projets

- aux artistes de partager leur expérience en encourageant la mise en réseau dans leur pays
- aux professionnels qui cherchent un accès aux réseaux internationaux afin de consolider leurs carrières.

AMA soutient donc la participation aux types de manifestations et de projets suivants :

- Réunions, colloques, cours et symposiums
- Ateliers, master classes
- Résidences artistiques
- Séjours de recherche
- Création ou production de nouvelles œuvres
- Représentations et tournées (de petite envergure)
- Expositions
- Festivals, biennales et marchés de l'art

VI- Restrictions

Art Moves Africa ne couvre que **les coûts de voyage international**, pour une durée d'**un mois maximum**. Les boursiers et boursières recevront un vol aller-retour en classe économique, réservé et acheté par AMA.

En raison des financements limités, Art Moves Africa ne soutient pas :

- Les cachets d'artistes
- Les frais de visas (*AMA peut cependant offrir une lettre de soutien pour les demandes de visa)
- Les assurances voyage
- L'hébergement et les per diems
- Plus d'un voyage par an par personne
- Les voyages d'une durée de plus d'un mois
- Les voyages à l'intérieur d'un même pays
- Les voyages dans le cadre de grandes productions (répétitions, etc...)
- Le transport des œuvres d'artistes (expositions, installations, etc...)
- Les tournées de grandes compagnies (dans le cadre de festivals ou saisons théâtrales, etc...)
- Les professionnels voyageant au nom d'institutions gouvernementales, de grandes structures bien établies ou de compagnies à caractère commercial
- Les recherches et les stages universitaires
- Les étudiants à temps-plein et les artistes amateurs

Les candidatures qui correspondent à l'une ou plusieurs de ces catégories seront automatiquement disqualifiées.

CANDIDATURES: MODE D'EMPLOI

I- Comment postuler

1. Tous les candidats doivent remplir un formulaire de demande de bourse. Celui-ci devra être téléchargé à partir du site web d'AMA, à l'adresse suivante : <http://www.artmovesafrica.org/downloads>
2. Le formulaire de candidature doit être envoyé **par e-mail** à applications@artmovesafrica.org avant une date limite (Prière de vérifier ces dates ci-dessous)
3. Les courriels de candidature devraient inclure les pièces jointes suivantes :
 - Le formulaire de candidature complété (en format Word ou PDF)
 - CV (en format Word ou PDF)
 - Lettre d'invitation (le cas échéant – voir #5 ci-dessous)
4. La candidature est **individuelle** : elle doit être envoyée par la personne qui va voyager.
 - Les compagnies ou les groupes (de danse, théâtre, musique, etc.) peuvent aussi envoyer des candidatures, jusqu'à un maximum de **3 personnes**. Cependant, **chacun des trois membres doit soumettre sa propre candidature**. Celle-ci peut être envoyée par le manager ou l'administrateur du groupe.
5. NB : Si vous n'avez pas de lettre d'invitation, n'hésitez pas à envoyer votre formulaire de candidature. La lettre d'invitation est obligatoire seulement une fois qu'une candidature est sélectionnée.

Prière de NE PAS :

- Envoyer votre candidature et votre lettre de motivation dans des fichiers séparés. Votre candidature sera automatiquement disqualifiée.
- Envoyer des pièces jointes autres que votre CV, la lettre d'invitation et le formulaire de candidature.

II- Restrictions

Seront automatiquement rejetées :

- Les candidatures qui sont soumises après les dates limite précisées ci-dessous
- Les candidatures collectives (plus d'un individu par formulaire)
- Les candidatures manuscrites, incomplètes ou scannées
- Les candidatures où le formulaire et la lettre de motivation sont envoyés comme fichiers séparés

III- Accusé de réception

Après l'envoi du formulaire, AMA accusera réception via un e-mail automatique. Celui-ci indiquera également la date à laquelle le candidat recevra une réponse du bureau d'AMA.

SÉLECTION ET RÉSULTATS

I- Processus de sélection

- Les candidatures sont évaluées par un **comité de sélection** composé de professionnels travaillant dans le secteur culturel africain et connaissant les différents domaines artistiques dans les régions africaines. AMA se réserve également le droit de contacter les directeurs artistiques et les chefs de la programmation des festivals et événements qui engendrent de grands nombres de demandes de bourses, afin de solliciter leurs perspectives et contributions au processus de sélection.
- Le comité évalue les candidatures en fonction de leur mérite individuel mais également en fonction de critères préétablis. Nous encourageons fortement les candidats à se baser sur les questions directrices fournies dans le formulaire de candidature lorsqu'ils préparent leurs lettres de motivation.
- AMA est sensible aux candidatures venant d'individus ou de groupes sous-représentés et/ou marginalisés (en termes d'identité de genre, de nationalité ou de destination, de handicaps physiques, etc.).

II- Diffusion des résultats

- Les candidats recevront une réponse à leur demande **de quatre à six semaines après** la date limite du dépôt du dossier de candidature.
- **Tous les candidats** recevront une réponse, peu importe le résultat de leur candidature.
- Les résultats seront diffusés sur le site web et les réseaux sociaux d'AMA (Facebook, Twitter, Instagram).

OCTROI DES BOURSES

I- Octroi des bourses

Si une candidature est retenue :

1. La boursière/le boursier et la structure d'accueil devront signer **un contrat** dans lequel seront précisés les détails sur les procédures d'octroi de la bourse. Les boursières et boursiers devront également fournir les documents et informations suivantes, avant une **date limite donnée par AMA** :
 - les dates finales du voyage
 - la confirmation de l'octroi du visa, le cas échéant. Veuillez noter qu'AMA ne peut pas acheter les billets d'avion tant que les visas nécessaires n'ont pas été obtenus.
 - la lettre d'invitation
 - un scan du passeport.
2. Après réception des infos nécessaires sur le voyage, le bureau **AMA réservera les billets d'avion** et enverra le plan de vol au boursier/à la boursière pour confirmation.

II- Conditions d'octroi de la bourse

- Les billets d'avion (classe économique) sont réservés et payés directement à un agent de voyage choisi par AMA.
- Au besoin, AMA fournira une lettre de soutien pour les demandes de visa.
- La bourse AMA sera annulée si le boursier/la boursière et/ou la structure d'accueil ne remplissent pas une des procédures de la bourse et/ou ne respectent pas les échéances précisées.

III- Après le voyage

Après son retour, la boursière/le boursier devra envoyer les cartes d'embarquement (scans ou photos) ainsi qu'un **rapport** sur son expérience de voyage à AMA. Les rapports seront publiés (au complet ou par extraits) sur le site web et les réseaux sociaux d'AMA afin que les témoignages puissent être diffusés auprès d'un plus large public.

Le respect des clauses du contrat sera pris en considération dans l'évaluation de toute candidature future.

DATES LIMITES

Les prochaines dates limites pour la remise des dossiers de candidature sont les suivantes :

1. **Le 1^{er} janvier 2020** (avant 18h WAT*) pour les voyages prévus **entre le 1^{er} mars et le 30 juin 2020**.
Les résultats seront annoncés **entre le 1^{er} et le 15 février 2020**.
2. **Le 1^{er} mai 2020** (avant 18h WAT*) pour les voyages prévus **entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2020**.
Les résultats seront annoncés **entre le 1^{er} et le 15 juin 2020**.
3. **Le 1^{er} septembre 2020** (avant 18h WAT*) pour les voyages prévus **entre le 1^{er} novembre 2020 et le 29 février 2021**.
Les résultats seront annoncés **entre le 1^{er} et le 15 octobre 2020**.

Les candidats peuvent soumettre une candidature pour des sessions futures. Toutefois, les candidatures seront évaluées pour les sessions qui correspondent aux dates de voyage précisées dans le formulaire. Par exemple, vous pouvez soumettre une candidature avant la date limite du 1^{er} mai pour un voyage qui est prévu au mois de décembre 2020. Toutefois, votre candidature sera évaluée avec les autres candidatures de la session de septembre 2020.

* WAT : West Africa Time / Heure d'Afrique occidentale

INFORMATIONS IMPORTANTES

Suite à la crise financière mondiale et à la réduction des fonds pour les arts et la culture, le nombre de bourses AMA alloué pour chaque session est limité. AMA œuvre néanmoins de son mieux pour diversifier ses ressources financières et assurer un plaidoyer pour la mobilité artistique en Afrique. Nous comptons sur votre soutien et sur votre compréhension.

Nous vous encourageons malgré tout à déposer des demandes de bourses de mobilité AMA.

AMA encourage également les artistes et opérateurs culturels à persévérer dans leur demande de bourse de mobilité, même en cas de refus de demandes antérieures.

CONTACTS

Les candidatures doivent être envoyées à : applications@artmovesafrica.org

Si vous avez besoin d'aide et/ou si ces lignes directrices ne répondent pas à vos questions, merci de contacter : applications@artmovesafrica.org

Si vous avez des suggestions quant à des améliorations que nous pourrions apporter à ces lignes directrices, n'hésitez pas à nous écrire.

Merci pour l'intérêt que vous portez à AMA.

Dernière mise à jour : décembre 2019